

DEC130640DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°110975DAJ du 18 avril 2011 portant nomination de M. Régis Reau, aux fonctions de Directeur de l'Institut de Chimie ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de création de l'unité mixte internationale Eco-Efficient Products & Processes Laboratory CNRS – Rhodia entre la société Rhodia Operations et le CNRS,

Vu le projet d'avenant à l'accord de recherche et de collaboration entre la société Rhodia Operations, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'East China Normal University, l'Université de Sciences et Technologies de Lille, Fudan University et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 à la convention de création de l'unité mixte internationale Eco-Efficient Products & Processes Laboratory CNRS – Rhodia entre la société Rhodia Operations et le CNRS.

Art. 2. – Délégation est donnée à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant à l'accord de recherche et de collaboration entre la société Rhodia Operations, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'East China Normal University, l'Université de Sciences et Technologies de Lille, Fudan University et le CNRS.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2013

Alain Fuchs